Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

Révision du

Plan Local d'Urbanisme

PLU

BILAN DE LA CONCERTATION

Approbation du PLU : DCM du 06/03/2014
Arrêt du projet de révision du PLU : DCM du 17/12/2025



Décembre 2025

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

SOMMAIRE

I. PREAMBULE 3

- RAPPEL DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLU 4
- LA CONCERTATION, RAPPEL DU CADRE LEGAL 5
- PROCESSUS DE CONCERTATION MIS EN OEUVRE 5

II. LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION 7

- LA PUBLICATION SUR LE BULLETIN MUNICIPAL 8
- LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC D'UN REGISTRE EN MAIRIE 14
- LA MISE EN LIGNE D'INFORMATIONS SUR LE SITE INTERNET, LES SITES DEDIES ET LA PAGE FACEBOOK 15
- LES QUESTIONNAIRES ET LEURS RESULTATS 23
- COURRIER DE M. LE MAIRE AUX HABITANTS DE LA COMMUNE 23

III. LES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET LES OBSERVATIONS DE LA COMMUNE 24

- LES CONTRIBUTIONS DIRECTES SUR LE REGISTRE 25
- LA RECEPTION DE COURRIERS / MAILS 25
- LES REUNIONS PPA 25
- LES REUNIONS PUBLIQUES ET LES ENQUETES 26
- BILAN 27
- CONCLUSION 27

IV. ANNEXE 1 : COMPTES-RENDUS DES REUNIONS PPA 29

V. ANNEXE 2 : DOCUMENTS RELATIF A LA TENUE DE REUNIONS PUBLIQUES 30

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

I. PREAMBULE

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

• RAPPEL DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLU

Par délibération en date du 30 janvier 2021, la Commune a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et a défini les modalités de concertation.

Cette concertation doit s'appuyer entre autres sur les objectifs définis dans le projet de révision à savoir :

- Intégrer les évolutions règlementaires et législation applicable aux PLU, notamment : loi "ALUR" du 24 mars 2014, loi "LAAAF" du 13 octobre 2014, décret du 28 décembre 2015 relatif à la partie règlementaire du livre 1er du Code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du PLU, loi ELAN du 23 novembre 2018,
- Prendre en compte les documents de rang supérieurs, en particulier le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Sud du Gard ou le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Nîmes Métropole,
- Rendre la vocation agricole à la plaine et préserver les espaces naturels et agricoles et favoriser une gestion économe de ces espaces,
- Redéfinir une stratégie de développement en zone urbaine pour un renouvellement urbain de qualité et optimiser les capacités de densification, notamment afin de produire des logements et de répondre aux besoins de développement économique tout en valorisant au mieux le foncier communal et afin de répondre aux besoins en termes de logements (notamment sociaux) en prenant en compte les évolutions sociodémographiques,
- Continuer les réflexions autour du Pôle d'Echange Multimodal (PEM)
- Se re-questionner par rapport aux objectifs du PLU initial en termes d'aménagement de l'espace, de déplacement, de développement, de développement des activités en adéquation avec l'identité" de la commune et au vu des contraintes,
- Adapter les différences pièces du PLU impactées par les modifications souhaitées (PADD, OAP, plans de zonage, règlement)
- Valoriser les énergies renouvelables,
- Intégrer les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) pour l'ancienne chapelle et les vestiges de l'aqueduc de Nîmes,
- Instaurer un Périmètre Délimité des Abords (PDA) pour l'ancienne chapelle,
- Prendre en compte les risques naturels, notamment le risque d'inondation
- Moderniser le PLU existant et notamment remédier aux dysfonctionnements liés au document existant qui peuvent être sources de difficultés d'application (modernisation et amélioration du règlement, adaptation du zonage aux besoins, actualisation des annexes, etc…),

Afin de mener à bien cette concertation, les modalités suivantes devaient être respectées à minima à savoir :

- Informer la population par mise à disposition de documents et affichage en mairie et sur les lieux habituels d'affichage,
- Ouvrir un registre de concertation à feuillets non mobiles permettant de consigner les observations du public pendant les heures d'ouverture habituelles de la mairie,
- Organiser des rencontres entre M le Maire ou de l'Adjoint délégué à l'urbanisme avec toute personne qui en fera la demande, aux heures habituelles de permanence des élus concernées,
- Informer le public par les journaux locaux, bulletins municipaux, brochures, lettres, expositions, site internet,
- Organiser au moins une réunion publique,

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

• LA CONCERTATION, RAPPEL DU CADRE LEGAL

Le code de l'urbanisme dispose, en son article L.103-2, que :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;

(…) »

L'article L.103-3 du même code précise que :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par : (…)

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas. Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article L. 103-2 ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent. »

L'article L.103-4 du même code ajoute que :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

• PROCESSUS DE CONCERTATION MIS EN OEUVRE

Tout au long de la procédure de révision du PLU, un processus de concertation a été mis en place afin de respecter les objectifs poursuivis.

Ainsi, en plus des dispositifs réglementaires de concertation prévus dans le cadre d'une révision générale d'un PLU, la commune de Marguerittes a souhaité associer largement la population à travers une campagne spécifique de participation citoyenne qui s'est déroulée du 15 février au 15 avril 2022.

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

Annoncée par voix d'affiche et de publications sur les supports numérique de la ville (site internet et page facebook), cette concertation a été menée autour de deux grandes réunions publiques tenues les 18 février (présentation et débat sur les enjeux) et 31 mars (restitution de l'enquête et orientations à venir) entre lesquelles a été organisée une enquête par questionnaire.
Celui-ci a été distribué sous format papier dans toutes les boîtes à lettres de la commune et était disponible sur le site de la ville.
Les résultats de cette consultation ont également fait l'objet de publications dans le n°21 du magazine municipal ainsi que sur les supports numériques de la commune.
Cette phase s'est conclue par la présentation du PADD, présenté sur le site et la page facebook de la ville au mois d'octobre 2022.

II/ A partir de novembre 2022, la ville a lancé sur le même modèle une nouvelle phase de concertation sur le Plan Local de Mobilité Durable (PLMD) comprenant là encore une réunion publique de partage et de débat sur les enjeux, une enquête (sondage facebook), une présentation des résultats de l'enquête et une approbation du PLMD en juillet 2023 (magazine municipal n° 26 et supports numériques)

III/ A l'automne 2024, la commune a expérimenté une démarche de citoyenneté active, en partenariat avec la SPL Agate : Créon.
Lancée en septembre 2024 avec l'ensemble des élus et des agents de la collectivité, cette démarche a fait l'objet d'une campagne d'affichage, de plusieurs distributions de flyers, d'une campagne promotionnelle sur les réseaux sociaux, d'un site internet dédié (Marguerittes avenir), d'un dossier dans le magazine municipal n° 29 et d'un questionnaire, sur papier distribué dans toutes les boîtes à lettres de la commune et en ligne.
Plus de 500 participants, les résultats ont été publié en ligne.
Elle a abouti à la création d'un Comité Local de Développement composé de citoyens volontaires et représentatifs de la sociologie de la ville, qui ont rendu au printemps 2025 une liste de propositions et les ont présentées à la population lors du Forum des Associations en septembre 2025.
Si la démarche Créon n'était pas exclusivement tournée vers la révision du PLU, la réflexion globale sur l'avenir qu'elle a permis a nourri le débat et les orientations du PADD approuvées à l'automne 2025 et mis en en ligne sur le site de la commune.

IV/ En mai/juin 2024 puis mai/juin 2025, deux séries de « réunions de quartier » ont été organisées sur les grands enjeux de la commune.
Ces réunions ont été annoncées sur les pages facebook et Instagram de la commune et par flyer dans les boîtes à lettres. Près de 300 personnes ont participé à chacune de ces séries de réunion.
Les réunions menées en 2025 ont particulièrement porté sur les nouveaux enjeux de la révision du PLU en termes d'évolution de population, de protection de la ressource en eau et de protection de l'environnement.

Elles ont fait l'objet d'un « relevé d'orientation » rédigé par M. le Maire et adressé sous forme de courrier à tous les habitants : distribution dans toutes les boîtes à lettre et publication sur les supports numériques municipaux.

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

II. LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

Tout au long du processus de concertation, les nombreuses démarches de concertation ont été largement diffusées, partagées et restituées sur de nombreux supports de communication afin de permettre aux citoyens de s'exprimer sur leurs attentes sur le devenir de leurs communes, le développement et l'aménagement de l'espace urbain, la qualité du cadre vie, la préservation de l'environnement, l'adaptation aux changements climatiques, aux formes d'habiter et de se déplacer par exemple

Il s'agissait aussi de permettre au public d'être informé au mieux, de comprendre avec tous les éléments et de bien connaître le projet de révision du PLU et ses principaux objectifs.

Les exemples déclinés ci-dessous illustrent les démarches mises en œuvre dans ce cadre.

• LA PUBLICATION SUR LE BULLETIN MUNICIPAL

Le Bulletin municipal, publié chaque trimestre, a permis aux marguerittois d'être avisés de l'avancée de la procédure de concertation sur le Plan Local d'Urbanisme, sur le Plan Local de Mobilité Durable ainsi que sur la démarche Créon.

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

RETOUR SUR LES TEMPS FORTS

DE JANVIER À MARS 2022



Beaucoup de citoyens s'engagent

ENGAGEMENT TENU

Le 27 février était installé le 1er Conseil des Citoyens et des Quartiers de Marguerittes. Il regroupe un représentant de chaque Comité de Quartier, un du foyer «Le Colombier» et 23 volontaires tirés au sort. Il sera consulté sur tous les grands projets de la commune.

5 comités de quartier participant

4 réunions par an au minimum

29 femmes et hommes représentatifs de la commune

LES MARGUERITTOIS ÉCRIVENT LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Rappeler le cadre réglementaire, partager les enjeux et permettre à tous les citoyens de «*rendre possible l'avenir*», voilà la méthodologie qu'ont choisi les élus pour mener la révision générale du Plan Local d'Urbanisme d'ici la fin de l'année 2023. Deux réunions publiques et un questionnaire ont permis de débattre des priorités, des équipements et services, de l'environnement et du cadre de vie, de la démographie locale et de fixer ce que, collectivement, nous voulons pour notre commune à l'horizon 2035.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les Marguerittoises et les Marguerittois ont fait preuve d'un bel engagement, qu'il s'agisse de la participation aux réunions ou du nombre de réponses au questionnaire. Ils font également preuve d'un grand sens des responsabilités et d'une exigence sensible en mettant en avant des orientations qui équilibrent la volonté de garder ce qui fait la qualité de vie à Marguerittes (ville à taille humaine, services et équipements publics) et ce qui doit être fait pour préserver la dynamique locale (accueil d'entreprise, rénovation urbaine, renouvellement de la population, construction de logement), deux grandes orientations qui vont guider la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune. Celui-ci sera présenté à la rentrée.

Suivez l'actualité du PLU sur : marguerittes2035.fr

14 NOUVEAUX ÉLUS AU CME

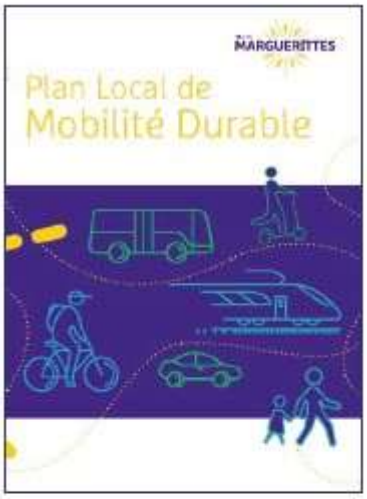
Le renouvellement du Conseil Municipal des Enfants a eu lieu le 11 février.

14 nouveaux élus issus de toutes les listes en présence remplacent leurs camarades qui viennent d'effectuer 2 ans de mandat. Sans surprise, les jeunes citoyens portent haut les enjeux d'environnement et de cadre de vie en proposant plus de pistes cyclables, plus de végétaux dans la ville et les écoles, la rénovation des équipements sportifs et ludiques dédiés aux jeunes. Un programme « *qui nous va bien et que nous réaliserons* » s'est engagé le maire, Rémi NICOLAS, lors de l'installation du CME, le 5 mars en Mairie.

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

_ BRÈVES



UN PLAN POUR MIEUX SE DÉPLACER

Se déplacer en toute sécurité est un des premiers éléments de la liberté individuelle. À ce titre, la commune, après un long processus d'étude et de concertation, a validé un Plan Local de Mobilité Durable pour garantir la liberté des déplacements, assurer la sécurité des usagers, conforter la qualité de vie et améliorer le pouvoir d'achat des habitants.

Afin de mettre ces principes en œuvre, dans les 10 prochaines années, Eric PEREDES, Conseiller municipal délégué aux mobilités et aux transports a proposé plusieurs orientations, en tenant compte de l'évolution structurelle et sociale de la commune.

Améliorer les conditions de circulation, assurer un stationnement organisé, développer les transports collectifs, et créer un réseau complet de mode actifs, sont les 4 objectifs retenus qui vont permettre une évolution des déplacements dans les futurs aménagements de la commune et le développement de Marguerittes.

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

Extraits de l'édition n° 29 (démarche Créon – novembre 2024)

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE



Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

_ LE DOSSIER



"JE SOUHAITE QUE TOUS LES CITOYENS S'EXPRIMENT"

Qu'est-ce que la démarche Créon ? Et pourquoi s'y engager ?

Il s'agit d'une démarche innovante, visant à une démocratie participative directe avec une communication, des actions, des opérateurs qui favorisent la parole des habitants et nous aident à la traduire en projets.

C'est l'opportunité d'aller plus loin dans l'échange avec les citoyens qui est pour moi un principe de base : aucun projet n'est engagé sans une participation citoyenne à la décision.

Ce que je souhaite, c'est que tous les habitants de Marguerittes, et surtout ceux que l'on n'a pas l'habitude d'entendre, puissent s'exprimer sur ce qui est le plus important pour eux et sur les actions concrètes qu'ils aimeraient voir se réaliser.

À quoi sert l'enquête en cours sur la commune ?

Pour mieux décider, nous devons bien connaître les enjeux, les attentes, les difficultés, les envies, les espoirs...

L'enquête sert à définir les sujets les plus importants pour la population, en vue d'orienter les travaux du Conseil de Développement Local sur ces sujets, mais aussi à « récolter » des candidatures en vue de participer à ce CDL.

Qu'est-ce que le Conseil de Développement Local ?

C'est un groupe d'habitants, représentatifs de la commune et désignés pour travailler, de février à juin 2025, sur les sujets de préoccupations des Marguerittois et faire émerger des idées, des propositions, des solutions, un plan d'actions pour Marguerittes, que le conseil municipal aura à valider.

Il sera composé de 30 personnes, choisies sur la base du volontariat et selon des « quotas » correspondants aux générations, aux catégories socio-profesionnelles, aux lieux d'habitation...

L'équipe Créon organisera les débats afin que chacun puisse s'exprimer dans le respect mutuel et dans l'équilibre du temps de parole.

Rémi NICOLAS
Maire de Marguerittes
Conseiller départemental

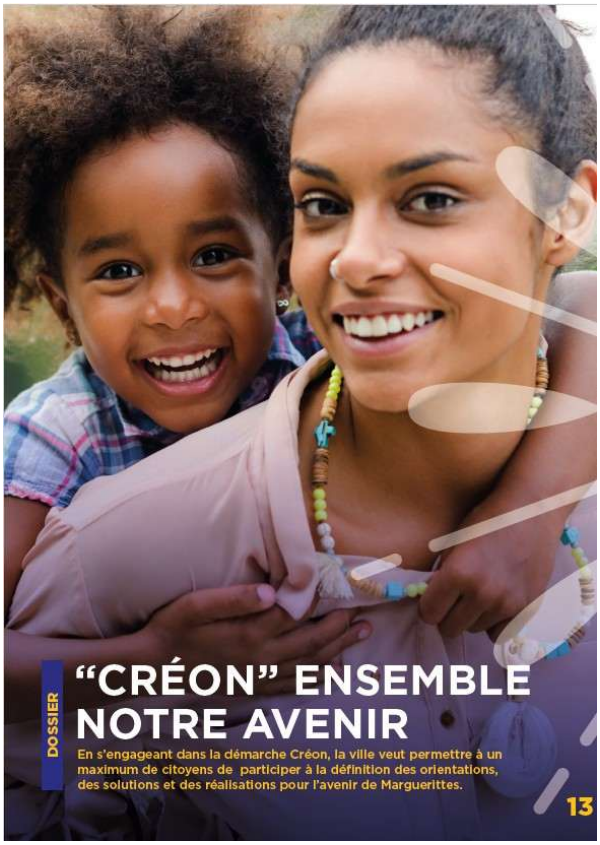
Penser et construire l'avenir de Marguerittes, ce n'est pas une mince affaire. Ce n'est surtout pas l'affaire de quelques uns mais bien celle de toutes et tous les habitants quel que soit leur genre, leur âge, leur condition...

La démarche « *Créon Marguerittes à venir* », lancée à l'automne et qui s'étendra jusqu'à l'été, est une étape supplémentaire, plus efficace, plus ambitieuse, de la volonté des élus de toujours favoriser la concertation ainsi que la participation de l'ensemble des Marguerittoises et des Marguerittois aux choix et décisions.

Créon, un véritable accélérateur de citoyenneté active.

VILLE DE MARGUERITTES

14



DOSSIER

"CRÉON" ENSEMBLE NOTRE AVENIR

En s'engageant dans la démarche Créon, la ville veut permettre à un maximum de citoyens de participer à la définition des orientations, des solutions et des réalisations pour l'avenir de Marguerittes.

13



_ LE DOSSIER

MARGUERITTES À VENIR

LE CALENDRIER D'UNE DÉMARCHE

Actuellement sont en cours l'enquête « qualité de vie » et les interviews en micro-trottoir qui permettent de faire émerger les tendances, les enjeux. Ceux-ci seront restitués en décembre.

En janvier ou février, le Conseil de Développement Local (CDL) sera installé et entamera ses travaux, qui dureront jusqu'au mois de juin.

En juillet, sans doute le 11 juillet, le CDL présentera le fruit de son travail : une série de propositions correspondant aux besoins, attentes, espoirs exprimés par les citoyens.

Ensuite, ce sera au tour de la municipalité, et de la responsabilité des élus, de s'emparer de ces propositions pour les transformer en réalisations concrètes.



CRÉON, UNE CITOYENNETÉ ACTIVE

La démarche Créon est un processus technique complet de participation citoyenne développé par plusieurs sociétés publiques locales (SPL, sociétés dont les actionnaires sont exclusivement des collectivités).

Il s'agit d'une démarche qui vise à organiser et permettre une démocratie participative la plus directe possible, une expression de tous les habitants de Marguerittes sur ce qui est important pour eux et les actions concrètes qu'ils aimeraient voir se réaliser sur la Commune.

Participez à votre tour en scannant ce QR CODE

15

_ LE DOSSIER



ENGAGEMENTS DÉMOCRATIQUES TENUS

« Vivifier la démocratie » et « associer les quartiers », ces deux engagements figuraient dans les propositions du candidat Rémi NICOLAS en 2020 pour les élections municipales. Deux engagements tenus par le maire Rémi NICOLAS et son équipe.

Depuis son élection la majorité municipale observe avec rigueur le principe qu'elle s'est elle-même fixée : « *aucune décision, aucun des projets municipaux n'est engagé sans le préalable d'un réel débat avec les Marguerittoises et les Marguerittois* » et va même parfois plus loin en partant, comme pour le parc Alfred MAGNE ou la rue de la République, d'une page blanche afin que les riverains, comités de quartier, citoyens soient totalement acteurs du projet.

Pour le Maire, Rémi NICOLAS, il s'agit certes d'un engagement et surtout « *d'une conviction, d'un principe, d'une façon de faire* » parce que la parole des élus est plus respectée quand eux-mêmes « *respectent la parole des gens, prennent en compte leurs préoccupations, leurs attentes* ».

Réunions, débats, ateliers, comités de quartier ont rythmé la vie de la commune depuis 4 ans, la démarche Créon – Marguerittes à venir s'inscrit dans cet élan et lui donne une dimension supplémentaire.

"RESPECTER LA PAROLE DES GENS"



PARTICIPEZ AU DÉVELOPPEMENT DE MARGUERITTES

Depuis le lancement de la consultation citoyenne et des micro-trottoir, chacune et chacun peut faire acte de candidature au Conseil de Développement Local (CDL) qui sera créé et installé en début d'année prochaine et aura pour mandat de concevoir et proposer des solutions, des actions, des réalisations qui répondent aux aspirations des Marguerittoises et des Marguerittois.

Il est encore temps de faire acte de candidature, en s'inscrivant sur le site marguerittes-avenir.fr ou en déposant un questionnaire complété à la mairie, au CCAS, à la médiathèque.

Pour constituer ce CDL, une trentaine de personnes sera choisie (par les experts de la démarche) sur la base de « quotas » correspondants aux priorités exprimées par la population en fonction de leur âge, leur catégorie socioprofessionnelle, leur zone d'habitation...

Les travaux du CDL pourront être complétés par des ateliers thématiques ouverts à d'autres participants, à des groupes de citoyens ou des spécialistes des questions à traiter.

17

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

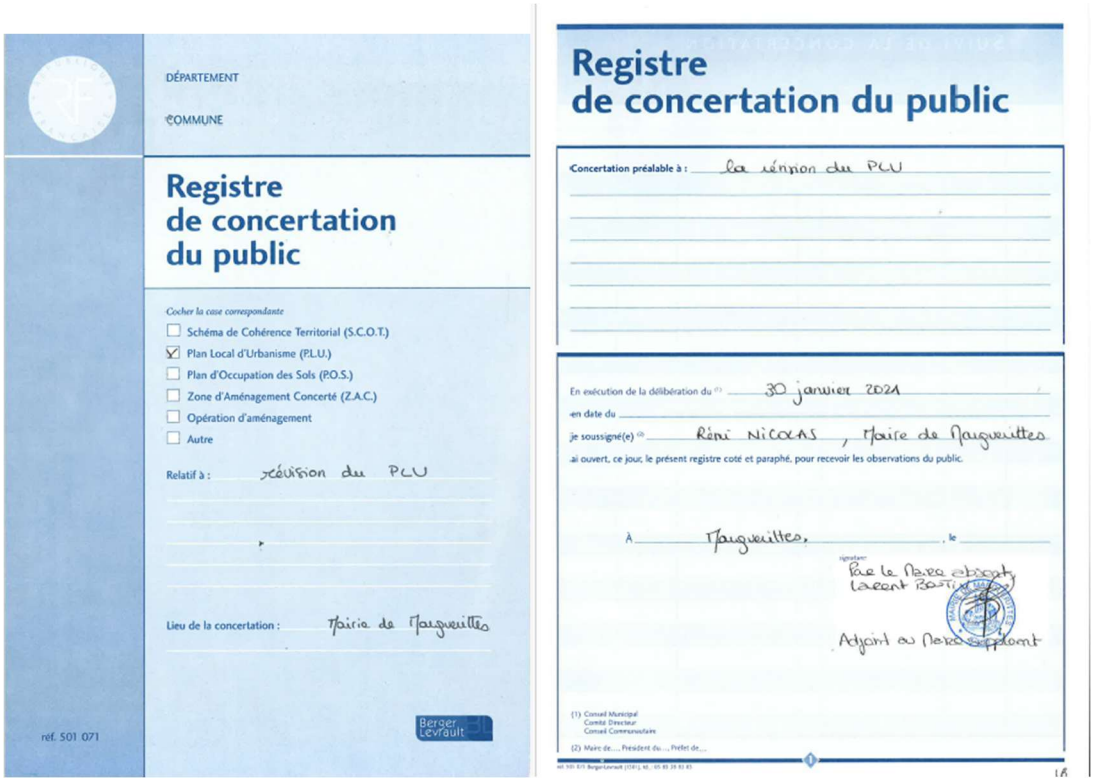
Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

• LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC D'UN REGISTRE EN MAIRIE

Conformément à la délibération fixant les modalités de la procédure de concertation, un registre a été mis à disposition du public pendant toute la durée de la procédure.

Ce registre était librement accessible au public aux heures d'ouverture en mairie.

Le public était invité à consigner ses observations (cf. illustration ci-après) :



DÉPARTEMENT

COMMUNE

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- ☐ Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- ☑ Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- ☐ Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- ☐ Opération d'aménagement
- ☐ Autre

Relatif à : révision du PLU

Lieu de la concertation : Mairie de Marguerittes

réf. 501 071 — Berger Levrault

Registre de concertation du public

Concertation préalable à : la révision du PLU

En exécution de la délibération du (1) 30 janvier 2021

en date du

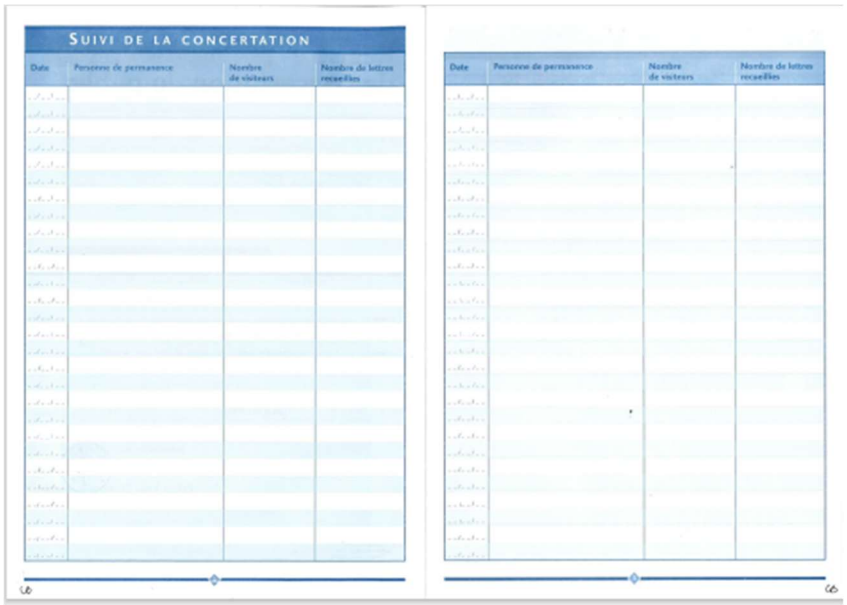
je soussigné(e) (2) Rémi NICOLAS, Maire de Marguerittes

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

À Marguerittes, le

Pour le Maire et par délégation
Laurent BASTIDE
Adjoint au Maire délégué

(1) Conseil Municipal / Comité Directeur / Conseil Communautaire
(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...



SUIVI DE LA CONCERTATION

Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

• LA MISE EN LIGNE D'INFORMATIONS SUR LE SITE INTERNET, LES SITES DEDIES ET LA PAGE FACEBOOK

Pendant tout le processus de concertation sur le PLU, le PLMD et la démarche Créon, la commune a mis en ligne le maximum d'informations sur supports numériques afin d'associer et d'informer pleinement sur chaque étape.

La commune a également publié les documents du projet de révision du PLU présentés lors des conseils municipaux : rapports, PADD, PLMD, OAP, plan de zonage, contributions…) : **marguerittes.fr/ma-mairie/documents-reglementaires/documents-cadres/**

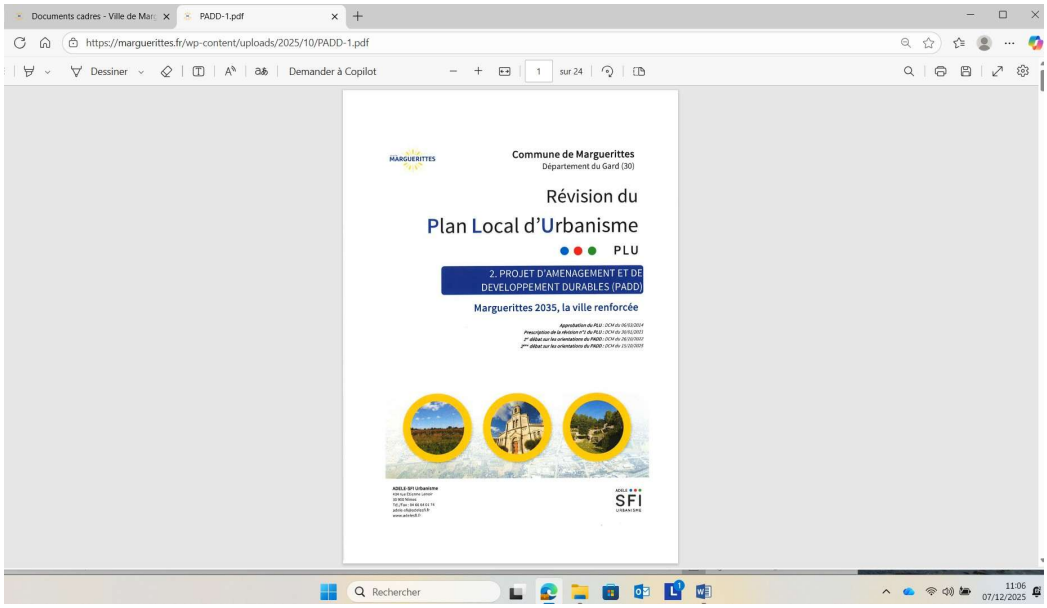
Site internet de la commune	

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

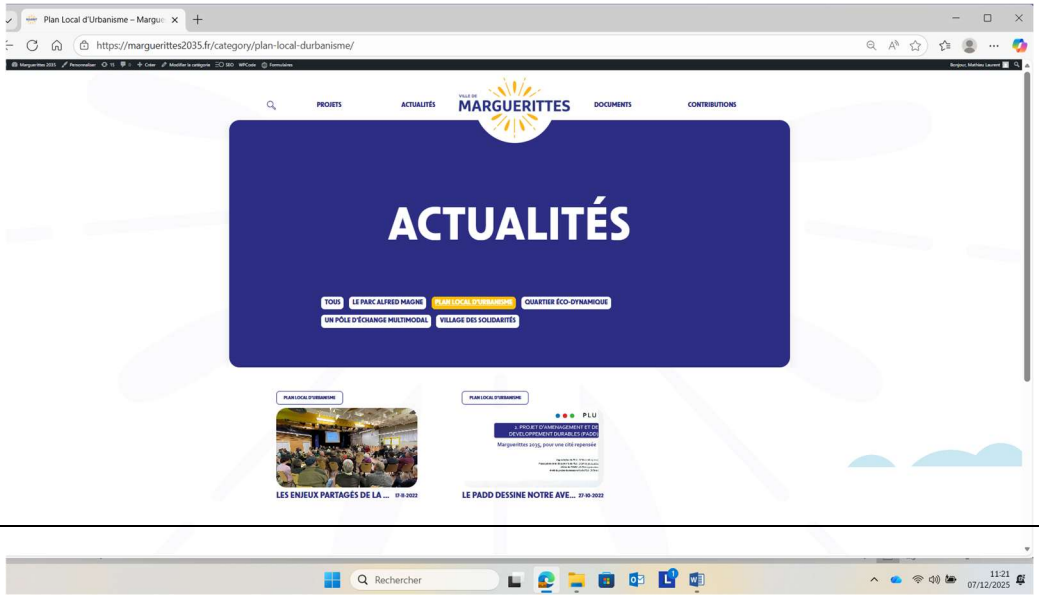
Site internet de la commune





Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

Site Margueritte s 2035	

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

Facebook







Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

Facebook





Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

Facebook





Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

Supports de communication

Affichage en ville et dans les lieux publics





Sea banner



Flyers réunions de quartier



Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

• LES QUESTIONNAIRES ET LEURS RESULTATS

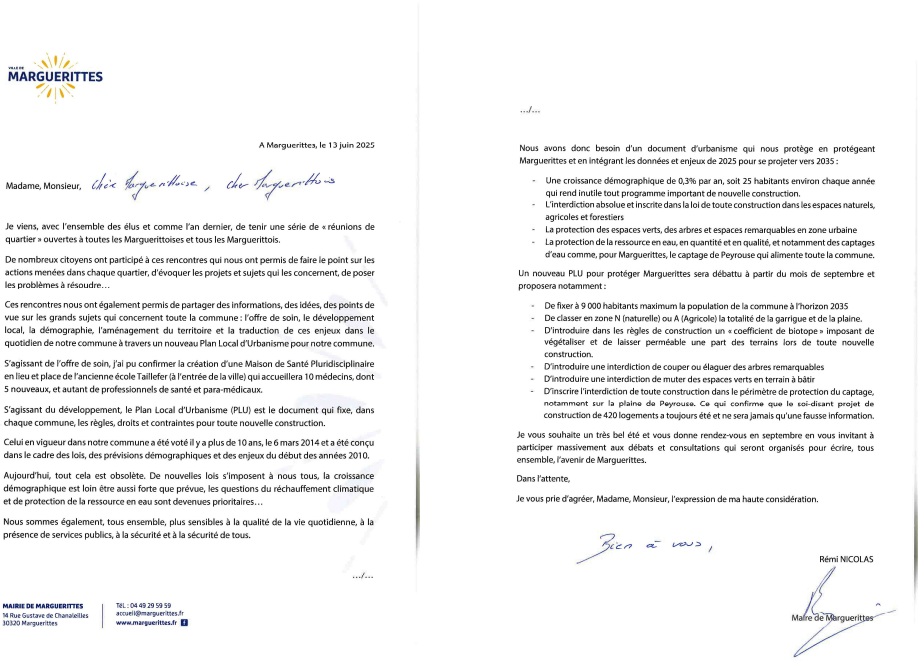
Deux questionnaires ont été réalisés en 2022 et 2024, ils ont été distribués dans toutes boîtes à lettres de la commune et étaient disponible en ligne sur le site de la commune et sur les sites dédiés.

Leurs résultats ont été présentés en réunions publiques et sur les supports numériques de la commune.

Les questionnaires et leurs résultats figurent en annexe de ce bilan.

• COURRIER DE M. LE MAIRE AUX HABITANTS DE LA COMMUNE

A l'issue de tout le processus de concertation et avant la présentation en Conseil municipal du PADD puis du projet de révision générale du PLU, les orientations ont été explicitées à la population dans un courrier de M. le Maire en date de juin 2025 et distribué dans toutes les boîtes à lettres de la commune.

Courrier de M. le Maire	

MAIRIE DE MARGUERITTES

A Marguerittes, le 13 juin 2025

Madame, Monsieur, Chère Marguerittoise, cher Marguerittois

Je viens, avec l'ensemble des élus et comme l'an dernier, de tenir une série de « réunions de quartier » ouvertes à toutes les Marguerittoises et tous les Marguerittois.

De nombreux citoyens ont participé à ces rencontres qui nous ont permis de faire le point sur les actions menées dans chaque quartier, d'évoquer les projets et sujets qui les concernent, de poser les problèmes à résoudre…

Ces rencontres nous ont également permis de partager des informations, des idées, des points de vue sur les grands sujets qui concernent toute la commune : l'offre de soin, le développement local, la démographie, l'aménagement du territoire et la traduction de ces enjeux dans le quotidien de notre commune à travers un nouveau Plan Local d'Urbanisme pour notre commune.

S'agissant de l'offre de soin, j'ai pu confirmer la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire en lieu et place de l'ancienne école Taillefer (à l'entrée de la ville) qui accueillera 10 médecins, dont 5 nouveaux, et autant de professionnels de santé et para-médicaux.

S'agissant du développement, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui fixe, dans chaque commune, les règles, droits et contraintes pour toute nouvelle construction.

Celui en vigueur dans notre commune a été voté il y a plus de 10 ans, le 6 mars 2014 et a été conçu dans le cadre des lois, des prévisions démographiques et des enjeux du début des années 2010.

Aujourd'hui, tout cela est obsolète. De nouvelles lois s'imposent à nous tous, la croissance démographique est loin être aussi forte que prévue, les questions du réchauffement climatique et de protection de la ressource en eau sont devenues prioritaires…

Nous sommes également, tous ensemble, plus sensibles à la qualité de la vie quotidienne, à la présence de services publics, à la sécurité et à la sécurité de tous.

…/…

MAIRIE DE MARGUERITTES
14 Rue Gustave de Chanaleilles
30320 Marguerittes

Tél. : 04 49 29 59 59
accueil@marguerittes.fr
www.marguerittes.fr

…/…

Nous avons donc besoin d'un document d'urbanisme qui nous protège en protégeant Marguerittes et en intégrant les données et enjeux de 2025 pour se projeter vers 2035 :

- Une croissance démographique de 0,3% par an, soit 25 habitants environ chaque année qui rend inutile tout programme important de nouvelle construction.
- L'interdiction absolue et inscrite dans la loi de toute construction dans les espaces naturels, agricoles et forestiers
- La protection des espaces verts, des arbres et espaces remarquables en zone urbaine
- La protection de la ressource en eau, en quantité et en qualité, et notamment des captages d'eau comme, pour Marguerittes, le captage de Peyrouse qui alimente toute la commune.

Un nouveau PLU pour protéger Marguerittes sera débattu à partir du mois de septembre et proposera notamment :

- De fixer à 9 000 habitants maximum la population de la commune à l'horizon 2035
- De classer en zone N (naturelle) ou A (Agricole) la totalité de la garrigue et de la plaine.
- D'introduire dans les règles de construction un « coefficient de biotope » imposant de végétaliser et de laisser perméable une part des terrains lors de toute nouvelle construction.
- D'introduire une interdiction de couper ou élaguer des arbres remarquables
- D'introduire une interdiction de muter des espaces verts en terrain à bâtir
- D'inscrire l'interdiction de toute construction dans le périmètre de protection du captage, notamment sur la plaine de Peyrouse. Ce qui confirme que le soi-disant projet de construction de 420 logements a toujours été et ne sera jamais qu'une fausse information.

Je vous souhaite un très bel été et vous donne rendez-vous en septembre en vous invitant à participer massivement aux débats et consultations qui seront organisés pour écrire, tous ensemble, l'avenir de Marguerittes.

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous,

Rémi NICOLAS
Maire de Marguerittes

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

III. LES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET LES OBSERVATIONS DE LA COMMUNE

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

• LES CONTRIBUTIONS DIRECTES SUR LE REGISTRE

A noter l'absence de contribution de la part du public dans le registre mis à disposition.

• LA RECEPTION DE COURRIERS / MAILS

La Commune a enregistré une contribution lui ayant été adressées par courrier.

Précisément :

1. La Commune a réceptionné le 12 juin 2025, un courrier de Madame Sarah DUBAR pour demander le passage en zone constructible de son terrain sis Chemin des Canaux actuellement non constructible et situé en zone agricole

Synthétiquement, il ressort de cette contribution qu'il ne s'agit que d'une demande de constructibilité d'une parcelle actuellement non constructibles. Aucune observation n'a porté sur l'intérêt général et le projet communal.

Concernant cette requête, s'agissant d'un terrain situé en zone agricole, il n'a pas été possible pour la commune de le rendre constructible. En effet, comme cela est expliqué dans le dossier de révision du PLU, la commune doit faire face à de nombreuses contraintes parmi lesquelles figurent le PPRi, la préservation de l'activité agricole et le maintien des agriculteurs.

• LES REUNIONS PPA

La Commune a pris le parti d'échanger régulièrement sur le contenu de la procédure de révision avec les Personnes Publiques Associées (PPA) via des réunions de travail, des prises de contacts et des allers-retours d'échange permettant de présenter l'état d'avancement du projet et son contenu.

Une première réunion publique avec les PPA a été réalisée le 16 juin 2022, cette réunion a permis de présenter le diagnostic, le PADD ainsi que le calendrier.

Une seconde réunion publique avec les PPA a été réalisée le 02 février 2023, cette réunion a permis de relever le périmètre de captage de Peyrouse conduisant à redéfinir les objectifs et le contenu de la révision du PLU entraînant une modification ensuite du PADD.

Une dernière réunion publique avec les PPA a été réalisé le 1er octobre 2025 pour la présentation du nouveau PADD.

Les échanges ont été fructueux et ont attiré l'attention de la commune sur un certain nombre de points méritant d'être pris en compte.

Le compte-rendu de la réunion PPA figurent en annexe 1 du présent bilan de la concertation.

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

• LES REUNIONS PUBLIQUES ET LES ENQUETES

La première réunion du 18 février 2022 a permis de présenter les enjeux légaux, calendaires et stratégiques d'un Plan Local d'Urbanisme et de présenter le questionnaire qui a été ensuite mis en ligne sur le site de la commune et distribué dans toutes les boîtes à lettres. Documents en annexes.

La réunion publique du 31 mars 2022 a permis de présenter les résultats de cette enquête au public et annoncer l'intégration de ces résultats dans les futurs projets de PADD et de PLU.

302 questionnaires complétés ont été adressés à la commune définissant :

L'ordre des objectifs prioritaires souhaités : sécurité, environnement, logement, économie, logement.

L'ordre des priorités en matière d'équipements publics à dynamiser/rénover : gare, écoles, parcs, crèche, salle polyvalente

L'ordre des priorités en matière d'équipements publics à créer/développer : maison médicales, services publics, équipement culturel, logement, équipement sportif

L'ordre des priorités en matière de services publics : Police municipale, nettoyage, cantine, médiathèque, crèche

Les évolutions souhaitables en matière de population (10 000 maximum), de logements à créer (moins de 500), de types de logement (du P3 au P1) et des publics à privilégier : maison de retraite, sénioriales, logement étudiant, maison en partage.

L'enquête « qualité de vie », menée dans le cadre de la démarche Créon en début d'année 2025 (questionnaire distribué dans toutes les boîtes à lettres et disponible en ligne) a reçu plus de 500 réponses.

Elle a fait émerger une légère modification des priorités par rapport à l'enquête de 2022, la santé prenant la première place des priorités devant la sécurité, les mobilités, l'environnement, les loisirs et équipements (ces deux derniers à égalité).

Enfin, les réunions de quartiers (5 en tout) tenues en juin 2024 et surtout en mai/juin 2025, 300 participants à chaque fois, ont confirmé cette tendance d'une priorité à la protection de Marguerittes et de ses habitants.

Les conclusions de ces réunions ont été partagées sous la forme d'un courrier du Maire distribué dans toutes les boîtes aux lettres où étaient pris l'engagement d'intégrer au PLU les priorités définies dans le cadre de la concertation et cohérentes avec les documents supra.

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

• BILAN

Il ressort de ce qui précède que, en fonction des modalités de la concertation organisée, le bilan est le suivant :

Mise à disposition d'un registre, réception de courriers	Bilan nuancé. Le public ne s'est que très peu manifesté par le biais du registre comme par celui de courriers ou de courriels dans le cadre de la présente procédure malgré les informations données.
Réunions publiques	Bilan positif. La participation importante lors des réunions publiques a fait ressortir les sujets sur lesquels le public était le plus « *en demande* », à savoir l'évolution démographique, la production de logement, le parcours résidentiel, la protection du cadre de vie, les services de proximité notamment ceux liés aux professions médicales, la sécurité et la mobilité.
Insertion d'article dans le bulletin municipal et affichage	Bilan positif, à mettre en relation avec les réunions publiques dont la publicité a été largement relayée ; le public intéressé étant plus enclin à participer « *de vive voix* » et directement avec les élus qu'à matérialiser son ressenti sur papier.
Mise à disposition des documents	Bilan positif
Réunions avec les Personnes Publiques Associées	Bilan positif. La Commune a recueilli de précieuses observations qui contribuent à enrichir son projet.

• CONCLUSION

Une concertation s'est donc tenue de manière continue durant toute l'élaboration du PLU.

Les modalités initialement prévues par le conseil municipal ont été parfaitement respectées tout au long de la procédure pour permettre la concertation, l'information et la participation du public

La commune a tenu à associer l'ensemble de la population, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques, de la mise à disposition d'un registre d'observations, de plusieurs grandes enquêtes et d'informations par le magazine municipal, sur son site internet, sur des sites dédiés et sur sa page Facebook.

Durant toute la procédure, la commune n'a réceptionné que très peu d'observations écrites.

La première restitution publique Créon, organisée le 6 décembre 2024, a été le vecteur d'une participation éclairée du public, et les interventions à la seconde, le 27 juin 2025, se sont davantage portées sur les projets les plus significatifs qui concernent le territoire marguerittois (santé, sécurité et environnement) et sur les inquiétudes quant aux impacts du changement climatique.

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

Chacun de ces outils s'est avéré opérant puisqu'ils ont permis, chacun à leur manière, d'informer et de mobiliser, de débattre, ou de communiquer sur le projet de révision du PLU et de favoriser son évolution quant à son contenu.

Globalement, il ressort une participation relative de la population de laquelle il est possible d'identifier les enjeux sur lesquels la population souhaite que la commune se prononce ou intervienne.

D'un point de vue général, les observations pertinentes du public ont été entendues par la Commune.

La participation citoyenne a permis de faire évoluer les objectifs fixés initialement lors du lancement de la révision.

Ainsi, les sujets inhérents à la préservation de l'environnement ont été pris en compte notamment en :

- Mettant en place des dispositifs permettent de limiter l'imperméabilisation des sols (coefficient de biotope)
- Prenant en compte la préservation de la ressource en eau via la mise en place de zonages spécifiques
- Intégrant le contexte de changement climatique en identifiant et préservant les îlots de fraîcheur
- Identifiant les éléments remarquables du patrimoine bâti et végétal
- Privilégiant une gestion économe du foncier en appliquant les orientations contenues dans la démarche du ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

Par ailleurs, les attentes exprimées quant aux respects des enjeux sociodémographiques ont été prises en compte notamment en :

- Adaptant le niveau d'accueil de population en cohérence avec les projections de l'INSEE et du SCOT Sud Gard
- Favorisant le renouvellement urbain en favorisant une baisse du nombre de logements vacants
- Intégrant la possibilité d'accueillir du logement étudiant à proximité des lieux de formation
- Offrant la possibilité d'un parcours résidentiel équilibré au regard de la très forte prédominance du logement pavillonnaire
- Permettant le maintien d'une activité commerciale et de service en cœur de ville

En conclusion, les remarques, observations et attentes exprimées lors de la concertation ont permis de faire évoluer significativement le contenu de la révision du PLU tout en confortant les objectifs initiaux préalablement définis.

Il convient donc, à présent, de tirer le bilan de la concertation et d'approuver le projet de PLU à soumettre à l'enquête publique.

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

IV. ANNEXE 1 : COMPTES-RENDUS DES REUNIONS PPA

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 030-213001563-20251217-DEL_2025_12_02-DE

V. ANNEXE 2 : DOCUMENTS RELATIF A LA TENUE DE REUNIONS PUBLIQUES

Publié le : 24/12/2025 12:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982